

## **Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR11.11PR relatif aux comptes de l'exercice 2010.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie les 9, 16 et 23 mai 2011 pour l'étude des comptes 2010. M. le Syndic Daniel von Siebenthal et M. Pierre Meyer, responsable du Service des Finances, ont répondu avec précision et compétence à l'ensemble des questions de la Commission, qui les en remercie chaleureusement. Celle-ci a pris connaissance du rapport détaillé de la fiduciaire relatif à la vérification des comptes 2010.

La Commission s'est aussi scindée en trois groupes de travail qui se sont penchés sur la santé financière du Centre Thermal et du Tennis Club, et sur les coûts engendrés par le Stade municipal. Elle a aussi reçu un membre du Conseil d'administration de la Caisse intercommunale de pensions.

### **GÉNÉRALITÉS**

Les comptes 2010 présentent un excédent de revenus de Frs. 1'907'845.-, alors qu'une perte de Frs. 414'800.- était prévue au budget 2010.

Ce résultat positif s'explique principalement de la manière suivante :

- le Service des Énergies a réalisé plus de bénéfices que prévu.
- les charges de fonctionnement ont été bien maîtrisées.
- la péréquation intercommunale a été favorable pour notre commune.
- la dette est restée stable et les taux d'intérêt ont encore été particulièrement bas.

Néanmoins, il est nécessaire de relativiser ce bon résultat et de suivre l'évolution des finances avec une grande vigilance. En effet, les investissements dépassent la marge d'autofinancement et vont aller en s'accroissant (le Conseil communal a voté pour 64 millions de crédits d'investissement en 2010).

Une baisse sensible des revenus des impôts sur les personnes morales est à signaler. Elle est liée pour une grande partie à l'entrée en vigueur de la loi sur les bénéfices des sociétés, qui a entraîné une diminution des rentrées fiscales plus importante que pronostiquée initialement.

L'augmentation des frais de personnel est à nouveau supérieure à l'augmentation des recettes fiscales. Ceci est directement lié au changement d'échelle de la ville et devrait se stabiliser à moyen terme avec l'augmentation prévue de la population, donc des recettes fiscales.

Compte tenu du résultat favorable de l'exercice, la Municipalité a procédé à différentes opérations de bouclage et d'attribution aux fonds. La Commission des finances estime que toutes ces opérations sont justifiées.

### **OPÉRATIONS DE BOUCLEMENT**

**Autofinancement** **Frs. 22'600'157.-**

**Amortissements** **Frs. 14'363'546.-**

Dont : Amortissements supplémentaires : Frs. 913'115.-

**Attributions aux fonds** **Frs. 8'295'215.-**

Dont : Fonds de fluctuation du prix de l'électricité : Frs. 400'000.-

Fonds de fluctuation du prix du Gaz :	Frs. 900'000.-
Fonds de renouvellement réseau électrique :	Frs. 600'000.-
Fonds d'égalisation du fonds de péréquation :	Frs. 1'500'000.-

**Prélèvements sur les fonds** **Frs. 1'966'449.-**

**Excédent de revenus** **Frs. 1'907'845.-**

=====

## **AUTOFINANCEMENT**

La marge d'autofinancement indique la différence entre les recettes courantes et les dépenses courantes. Elle sert à financer les investissements et à rembourser la dette. C'est un indicateur important de la capacité d'investissement de la commune. Cette marge avait déjà significativement diminué en 2008 et 2009. Cette tendance à la baisse se trouve largement confirmée en 2010 et le degré d'autofinancement est inférieur à 100%, ce qui signifie une augmentation de l'endettement.

## **ENDETTEMENT**

**Pour la première fois depuis 10 ans, l'endettement net de la commune est en augmentation.**

Les liquidités disponibles ont heureusement permis de ne pas augmenter la dette à long terme. Ceci risque de ne pas être le cas en 2011.

L'endettement brut (soit uniquement la prise en compte des passifs de la commune) passe de Frs. 194'892'920.- en 2009 à Frs. 196'846'964.- en 2010.

L'endettement net (soit l'endettement brut /. actifs mobilisés) est en augmentation de Frs. 103'615'819.- à Frs. 110'721'319.-

Le taux d'intérêt moyen des emprunts à long terme se monte à 3,2 % en 2010, alors qu'il était de 3,4 % en 2009, et de 4 % en 2004.

La dette nette par habitant a également augmenté. Elle se monte à Frs. 4'090.- à fin 2010 contre Frs. 3'897.- à fin 2009.

## **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### **2. Finances**

#### **201 Bureau des salaires**

201.4362 Remboursement de frais administratifs

Frais relatif au salaire d'une apprentie dans un autre service et fin de la rétribution pour le calcul des salaires de la RAS par la commune.

#### **210 Contributions publiques**

210.4411 Impôts sur les gains immobiliers

Cet impôt ne touche que les personnes physiques et pas les sociétés, ce qui explique que son produit reste limité malgré l'augmentation des opérations immobilières dans la commune.

### **3. Bâtiments et urbanisme**

#### **157 La Marive**

Le coût journalier passe d'environ Frs. 4'371.- en 2009 à 4'206.- en 2010.

157.3122 Consommation de gaz

La Commission des finances se félicite de constater que les équipements complétés et les réglages effectués ont permis de réduire de plus de moitié la consommation par rapport à 2009, et de plus de 66% par rapport au budget. La commission espère que ces résultats seront confirmés par les

décomptes suivants et maintenus sur le long terme. Elle déplore que ces progrès n'aient pas été réalisés des années plus tôt.

#### 157.3123 Consommation d'électricité

Les économies sont également à souligner concernant l'électricité. Un gain de moitié a été réalisé par rapport au budget, et de près de 40 % par rapport aux comptes 2009. La commission espère aussi une confirmation sur les moyen et long termes.

#### 346 Bâtiment patrimoine financier

##### 346.4231 Produits des locations

Immeuble Quai de Nogent : La ville encaisse un loyer mensuel depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour la crèche, et les autres loyers seront revus en principe pour le 1<sup>er</sup> octobre 2011.

#### 426 Police des constructions

##### 426.3011 Traitements

Correspond à 2,4 postes, mais le nouveau poste est actif dès le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

##### 426.4313 Finances d'enquêtes de construction

Les tarifs devront être adaptés pour couvrir les coûts. Les dossiers incomplets ou incorrects devraient être taxés d'un supplément.

## 4. Travaux et environnement

#### 311 Plantages

##### 311.3121 Consommation d'eau

Actuellement, il y a un compteur d'eau général et la facture est répartie sur les différentes parcelles. Difficulté de limiter la consommation d'eau. Une idée serait d'augmenter le prix de l'eau en appliquant les dispositions du règlement, soit : pas d'exonération pour la taxe d'épuration pour les particuliers.

#### 455 Déchets

Coût du ramassage des déchets verts et du carton :	Déchets verts	Frs. 291.-/tonne
	Carton	Frs. 140.-/tonne

##### 455.3526 Gestion STRID SA

Coût des déchets urbains incinérables :

2010 : sur le train, Frs. 210.-, franco STRID, Frs. 253.- HT

2009 : sur le train, Frs. 205.-, franco STRID, Frs. 244.- HT

Les prix et les volumes ont légèrement augmenté. Les quantités transportées par le train ont été optimisées.

#### 465 STEP

##### 465. 3189.02 Evacuation des boues

Le passage de Frs. 248.- à 198.- s'explique par la fin des amortissements des installations et l'ajustement du prix avec le marché.

## 5. Education et jeunesse

#### 560 Clinique dentaire de la jeunesse

##### 560.4320 Facturation des soins

L'amélioration des prestations est notamment due au nouvel équipement installé dans les locaux de la rue de Neuchâtel.

#### 712 Cantines scolaires

##### 712.3901 Charges sociales

Augmentation des charges sociales dues au passage d'employés à la LPP.

## 6. Police et sports

### 182 Vélos en libre service

182.3161 Loyers des locaux

La ville paie une location aux CFF et à la Poste pour des locaux servant à parquer des vélos pour les privés, et pour un local servant à réparer les vélos des vélostations. Elle facture une location à Vélopass. La location facturée comprend les travaux que la commune a financés.

### 611 Police municipale

611.3188 et 611.4354 Fourrière

La fourrière reste largement sous-utilisée, comme prédit à l'époque par bon nombre de conseillers.

### 620 Contrôle des habitants

620.3011 Traitements

Les passeports et les combinés (passeports + cartes d'identité) ont été repris par le Canton, ce qui pourrait engendrer une diminution de la charge de travail pour les employés. En raison d'un audit en cours dans cette division, l'évaluation de la charge actuelle ne peut être communiquée pour l'instant.

### 680 Stand de tir

Le stand de tir reste peu utilisé par rapport à ce qu'il coûte à la commune.

## 7. Affaires sociales et culture

### 15 Activités culturelles

#### 156 Bibliothèque publique

156.3102 Livres, journaux, annonces

Ce poste comprend des abonnements à de nombreux journaux et périodiques. La justification des abonnements dans plusieurs autres services de la commune sera revue en fonction des besoins réels.

#### 710 Service social communal

Les aides et cotisations à certaines associations ont passé dans la facture sociale.

#### 714 Accueil de jour des enfants

Les différences importantes entre budget et comptes s'expliquent par la difficulté d'établir des prévisions précises pour la période de mise en place.

714.4655.02 Contributions des employeurs

Seuls 6 employeurs, dont notre commune, participent au réseau d'accueil. L'État ne participe pas pour ses employés.

#### 740 Office du logement

740.3655 Aides individuelles au logement

Il y a actuellement 24 aides mensuelles accordées. Le nombre de bénéficiaires augmente lentement. Depuis une année, environ 50 demandes ont été traitées, dont une moitié a abouti à un refus pour cause de sous-occupation du logement ou de dépassement du barème financier donnant droit à l'AIL. Une campagne d'information sera relancée, avec un article dans le journal *Bonjour* et des papillons distribués dans des endroits ciblés.

## 8. Service des énergies

### 837 Réseau fibre-optique

Investissements limités dans l'attente de la clarification du rôle futur de la commune, en discussion avec Swisscom.

## RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL

### **1. Centre Thermal**

La situation actuelle du Centre Thermal n'est pas très réjouissante. En effet, le niveau des entrées est en recul et les installations se dégradent. Depuis quelques années, le Centre ne parvient pas à financer ses coûts de rénovation, ses amortissements et investissements, ce qui explique l'amortissement extraordinaire qui a dû avoir lieu en 2009.

L'engagement financier de la commune est évalué par le Conseil d'administration de Cité des Bains SA à environ 9 millions. Cette somme correspond au montant des actions ajouté à la valeur de la caution à ce jour.

Bien que la situation financière de la société Cité des Bains SA soit précaire à moyen terme, le cautionnement communal ne devrait pas être actionné dans un proche avenir, la société assumant ses charges courantes. Cette dernière reste cependant condamnée à trouver rapidement des solutions de financement de l'ordre de 25 millions de francs pour assurer sa pérennité.

A noter que 4 millions ont été trouvés auprès du canton, ce qui permet de procéder aux études et travaux urgents.

Au vu des besoins importants de liquidités auxquels devra faire face la société à court terme, la Commission des finances souhaite que la Municipalité étudie la question de la participation financière de la commune au Centre Thermal.

### **2. Tennis Club**

La Commission des finances a pu constater avec satisfaction que le Service des finances et le délégué aux sports suivaient avec attention l'évolution de ce club, largement soutenu par la commune. Les comptes sont transmis chaque année, et ceux de 2010 présentent un excédent de recettes. Le club est dynamique (important nombre de juniors) et le nouveau comité assume ses responsabilités financières envers la commune et envers ses créanciers. Suite à un rapport d'Urbat concernant la vétusté des installations, un fonds de rénovation est alimenté depuis 2009. Vu le lourd endettement de ce club et la nécessité de procéder à d'importantes rénovations dans les 5 ans à venir, la Commission des finances invite la Municipalité à la vigilance sur ce dossier.

### **3. Stade municipal**

Les installations se fatiguent et des investissements seront bientôt nécessaires. La Commission des finances a pu comparer le coût moyen **par terrain** et par année avec des villes comme Nyon et Sion. Il en ressort que le coût pour Yverdon est inférieur à ces deux villes. Comme la Commission de gestion, la Commission des finances est dans l'attente des résultats de l'audit commandé par la Municipalité.

### **4. Caisse intercommunale de pensions**

Notre commune est un des plus gros employeurs assurés par la CIP. En 2008, le taux de couverture de la CIP se trouvait en dessous du minimum statutaire de 70%. Actuellement, le taux se relève gentiment (70.11% à fin 2010), mais les réserves ne sont pas encore reconstituées. Comme toutes les caisses publiques, la CIP est contrôlée régulièrement par un expert et le dernier contrôle a eu lieu en 2008. L'expert mandaté avait relevé que le financement était en ordre et que la caisse ne connaissait pas de soucis structurels. Il n'y a donc pas de soucis à moyen terme pour les affiliés. Le prochain contrôle aura lieu en 2012.

Cependant, il convient de signaler que, suite à la nouvelle législation fédérale adoptée par le parlement, le taux de couverture devrait être porté à 80% d'ici 40 ans, ce qui nécessitera des aménagements au sein de la caisse, qui pourrait avoir des conséquences sur la qualité des prestations.

La COFI propose de réétudier l'évolution de la situation dans une année et demie, soit après que le nouvel audit soit disponible.

## OBSERVATIONS ET VŒUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

La Commission des finances reconnaît que les investissements sont absolument nécessaires pour continuer de maintenir une bonne qualité de vie pour les habitants de l'agglomération yverdonnoise en pleine expansion. Elle pense qu'il faut se donner les moyens de relever les défis qui l'accompagnent et de trouver des solutions aux préoccupations actuelles.

Toutefois, elle est heureuse de savoir que la Municipalité est consciente qu'elle devra définir très soigneusement les priorités d'investissement ces prochaines années. Ainsi, elle suggère que dans chaque préavis important se trouve explicitées les raisons qui ont conduit à ces choix d'investissement.

Dans le même ordre d'idées, la Commission des finances constate avec satisfaction que la Municipalité a commencé à se pencher sur ses participations dans diverses sociétés, ceci pour donner suite à la loi cantonale adoptée en 2006 sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales (LPECPM), ainsi qu'au récent audit de la Cour des comptes. La Commission salue le travail entrepris par la Municipalité, travail qui devrait justement être l'occasion de réévaluer le caractère légitime et prioritaire de certaines de ses participations.

La Commission félicite le Service des finances pour sa mise en place dans différents services d'un système de contrôle interne, qui vise à une maîtrise des risques les plus importants. Un rapport récent de la Cour des comptes à ce sujet montre que la démarche entreprise est bonne, et que notre ville est la seule commune à l'avoir réellement mise en œuvre.

Pour freiner la consommation d'eau toujours plus conséquente aux plantages, la Commission souhaite que la Municipalité revoie s'il est toujours pertinent de maintenir l'exonération de la taxe d'épuration pour les locataires des parcelles à l'occasion du budget 2012.

Ayant pu constater que la fourrière est sous-utilisée, la Commission suggère que la surface à disposition soit mieux ou différemment gérée et que les rentrées d'argent soient améliorées.

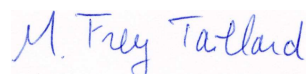
## **CONCLUSION**

Bien que la Commission des finances ait constaté la bonne maîtrise des comptes communaux et la gestion avisée du Service des finances, elle doit relever que la situation financière de notre ville commence à devenir plus délicate. Une attention particulière doit être donnée à cette évolution et aux adaptations nécessaires pour que la ville puisse continuer d'investir et de fonctionner à satisfaction, ceci pour le bien des habitants et de la région.

Les contrôles effectués par la fiduciaire mandatée par la Municipalité permettent de conclure que les comptes annuels 2010 sont conformes aux dispositions du Règlement sur la comptabilité des communes.

**En conclusion, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les comptes communaux 2010, tels que présentés par la Municipalité.**

Pour la Commission des finances



Martine Frey Taillard

Yverdon-les-Bains, le 1<sup>er</sup> juin 2011.